



Lettre d'informations d'Ayn

Décembre 2024

Dimanche 05 janvier
16 h 00 à la salle des fêtes

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Ce moment sera suivi
du partage de la galette.

- Un peu d'histoire locale -

« Celui qui ne sait pas d'où il vient ne peut savoir où il va car il ne sait pas où il est. » dit l'adage populaire. Notre historien local a sorti ses besicles pour aller explorer les archives de la Savoie et nous en apprendre plus sur Ayn.



Les nouveaux habitants, mais aussi les Aynsards et Aynsardes « historiques » amoureux de notre beau village se délecteront de la lecture du cahier inséré dans cette lettre d'infos et intitulé « **La mappe sarde de la commune d'Ayn** ».

Tél 09 62 58 75 66 secretariat@ayn.fr

Secrétariat de mairie

lundi de 9h00 à 12h00

jeudi de 13h00 à 17h00

2^e samedi du mois de 10h00 à 12h00

ayn.fr

 AynEnSavoie

Bibliothèque

mercredi de 10h00 à 12h00

samedi de 10h00 à 12h00

bibliotheque@ayn.fr

 LaPtitteBibli

Rencontre avec les élus sur rendez-vous

Le secrétariat sera fermé jusqu'au 05 janvier.
En cas d'urgence, le numéro d'astreinte est le 06 37 59 17 69

- Décisions du Conseil Municipal -

Séance du 02 mai 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2024
2. Rectification d'une erreur lors du vote des taux d'imposition dans la délibération 2024-04-03-02 (pas de changement des taux)
3. Validation d'un avenant au marché de travaux pour la rénovation des appartements du premier étage de la mairie-école
4. Validation du devis pour l'étude technique et le SPS pour la rénovation des appartements du premier étage de la mairie-école : SOCOTEC pour 6 630,00 € HT
5. Demande de subvention à la Région pour les travaux d'entretien de la forêt communale
6. Mandatement du Centre de Gestion pour la procédure de la couverture du risque « Prévoyance » pour le personnel communal

Séance du 13 juin 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 02 mai 2024
2. Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour le personnel communal
3. Validation du devis pour le fauchage et l'élagage des bords de route : GALLAY pour 6 480,00 € TTC
4. Validation de devis pour des travaux d'entretien sur les routes communales : divers
5. Mise à jour du plan de financement pour la création du lieu de convivialité

6. Validation de la convention de stage pour l'accueil d'une élève du lycée Louis Armand dans le cadre des stages de 2^{de}
7. Validation de la convention de ravitaillement avec le SPAR de Novalaise dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Séance du 23 juillet 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2024
2. Demande de subvention pour la rénovation des appartements du premier étage de la mairie-école
3. Validation d'un devis complémentaire pour les travaux route des Quillères
4. Validation de devis pour le changement et la mise aux normes de la porte de secours de la salle des fêtes : K par K pour 4 708,00 € HT
5. Validation du programme ONF en forêt communale pour l'année 2025
6. Validation de la participation de la commune à l'étude de requalification du col du Banchet, portée par la CCLA
7. Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire : ajout d'une délégation lui permettant de représenter la commune dans certaines procédures judiciaires
8. Attribution du Conseil Municipal au Maire d'une délégation particulière pour lui permettre d'agir comme partie civile dans une procédure judiciaire

Séance du 12 septembre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23 juillet 2024
2. Mise à jour du plan de financement pour le projet de rénovation des appartements du 1^{er} étage de la mairie
3. Décision modificative du budget n° 01 (jeu d'écritures)
4. Attribution d'une subvention de 500 € à l'EHPAD pour l'achat d'un mini-bus
5. Modification du temps de travail d'un emploi permanent à temps non-complet

Séance du 1^{er} octobre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 septembre 2024
2. Attribution d'une subvention de 600 € à La Cagnotte des Mômes
3. Validation du devis pour le changement et la mise aux normes de la porte de secours de la salle des fêtes : Stéphane Rénovations pour 6 328,00 € TTC (à la place de K par K)
4. Validation de la convention avec l'AEL pour la mise à disposition d'un agent pour les temps périscolaires
5. Validation de la convention avec l'association « Cats Love 73 » pour la capture des chats errants en vue de leur stérilisation

Séance du 06 novembre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1^{er} octobre 2024
2. Candidature de la commune à l'AMI du PNR de Chartreuse pour la réalisa-

tion d'un Atlas de la Biodiversité Communale

3. Approbation de la modification des statuts du SIAEP pour intégrer la commune de Novalaise
4. Décision modificative du budget n° 02 (jeu d'écritures)
5. Demande de précisions en vue de l'attribution d'une subvention à l'Entente Commerciale et Artisanale du Lac d'Aiguebelette (ECALA)
6. Création d'un emploi non permanent (élaboration du Plan Communal de Sauvegarde)

Séance du 12 décembre 2024

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06 novembre 2024
2. Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025
3. Attribution des lots pour le chantier de rénovation des appartements du 1^{er} étage du bâtiment de la mairie : lots 1, 2, 3, 4, 5 et 7
4. Approbation de l'acquisition de parcelles forestières
5. Validation de la convention de fourrière avec la SPA
6. Décision de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur une parcelle en vente

N.B. Les éléments présentés ci-dessus ne sauraient rendre-compte intégralement des délibérations du Conseil Municipal. Les personnes intéressées se reporteront utilement aux comptes-rendus de séances disponibles en mairie et sur ayn.fr.



- Ayn – Comité des Fêtes, entre rires et larmes -

L'été a été beau et chaud à partir du week-end de la Pétanguette, le samedi 20 juillet 2024. Dans une ambiance très conviviale et bon enfant, les participants du tournoi ont pu redécouvrir l'enceinte rénovée de l'école d'AYN où 4 terrains les attendaient. Et a priori ça roule bien pour la pétanque !



Pour la seconde année consécutive Thomas et Gaëtan (TOM'N G) ont ouvert le bal avec leur duo de choc puis ont ambiancé la place de l'église avec la partie DJ. Merci à tous d'être venus avec vos sourires, vos pas de danses... entre amis, en famille, seul, pour passer un moment magique ensemble jusqu'au clair de lune.



Puis le samedi 31 Août est arrivé, nous étions prêts : « regonflés à bloc » avec nos 2 trophées des intervillages 2023. Une arrivée

mémorable de guerriers à la ville de NOVALAISE sur notre char et tous en jaune. Malgré une belle performance nous n'avons pas ramené la coupe à la maison. Nos 2 équipes (adultes et enfants) finissent 2^{des} sur les 8 villages de la CCLA participant à l'évènement. Depuis que les intervillages ont été relancés par DULLIN en 2020 nos enfants ont toujours été dans les 2 premiers 🥰👉. Évidemment nous étions déçus de ne pas conserver notre titre face aux NANCEYARD(E)S pour les enfants et aux DULLINOIS(E)S pour les adultes. Toujours est-il que nous avons passé un super moment entre bénévoles et cela n'a pas de prix. Je voulais en profiter pour remercier tous les participants et bénévoles de nos manifestations. Vous apportez votre pierre à édifice et c'est tellement important pour notre beau village d'AYN.



N'oublions pas que la vie peut s'arrêter d'un coup, nous l'avons vécu samedi 31 août avec la sépulture d'Armand DUMOLARD. En cette période de fêtes, nous adressons nos meilleures pensées à son gendre Damien FRANCONY (Vice-trésorier du comité des fêtes), son épouse Sandra et leurs deux enfants Milan et Andrea qui sont bien tristes sans leur papy d'AYN.

La Présidente, Sarah

- Le Falun Gong et les droits humains -

Mercredi 18 décembre, deux intervenantes et une victime de la persécution du Falun Gong en Chine sont venues présenter le rapport « Les 20 ans de persécution du Falun Gong en Chine ».

Le Falun Gong est une sorte de yoga chinois, proche du bouddhisme et du taoïsme, basé sur les principes d'authenticité (ou vérité), bienveillance (ou bonté) et patience. La pratique est libre et gratuite et vise à un meilleur équilibre dans son corps, son esprit et sa vie, à travers cinq exercices méditatifs simples.



Rose, Frédérique et Jeanne présentent le rapport « Les 20 ans de persécution du Falun Gong en Chine »

Parfaitement documenté et dressé par des avocats indépendants, ce rapport fait état de 20 ans de mauvais traitements et de pratiques non éthiques par le gouvernement chinois envers une partie de sa population : mise au ban, ruine, arrestations et détentions arbitraires, déportations, tortures, prélèvements forcés d'organes, etc.

Rose a fait partie de l'équipe de traduction du rapport (en anglais en version originale) et a partagé la difficulté de traduire certains passages, étant donné la violence des faits rapportés. Elle a donné lecture de quelques extraits édifiants.

Frédérique est une pratiquante quotidienne du Falun Gong. C'est grâce à elle que cette rencontre a pu avoir lieu.

Jeanne, Française d'origine chinoise, a témoigné des violences qu'elle a elle-même subies lorsqu'elle était en Chine : arrestation musclée, détention en dehors de toute pro-

cédure judiciaire, interdiction de voir ses enfants, etc. Elle s'estime chanceuse dans le sens où, mariée à un Français, elle n'a subi comme ultime sentence « que » le bannissement de Chine. Elle vit aujourd'hui en France et n'envisage pas d'essayer de retourner en Chine, de peur d'être de nouveau arrêtée, et que des représailles soient exercées sur sa famille restée là-bas.



Le rapport des 20 ans est disponible à la bibliothèque communale

À l'issue de ce moment de partage parfois très dur, les participants ont pu découvrir le premier exercice du Falun Gong. Guidés par une musique douce et les instructions de Maître Li (en chinois), ils se sont essayés à une série de mouvements d'étirement lents et doux, qui ont pour objet de faire circuler les énergies.

Si vous avez raté cette présentation découverte, vous pouvez en savoir plus sur le Falun Gong en consultant le site <https://fr.faluninfo.net/>.

Pour organiser une séance de découverte, contacter la mairie.

- Gestion des chats errants -

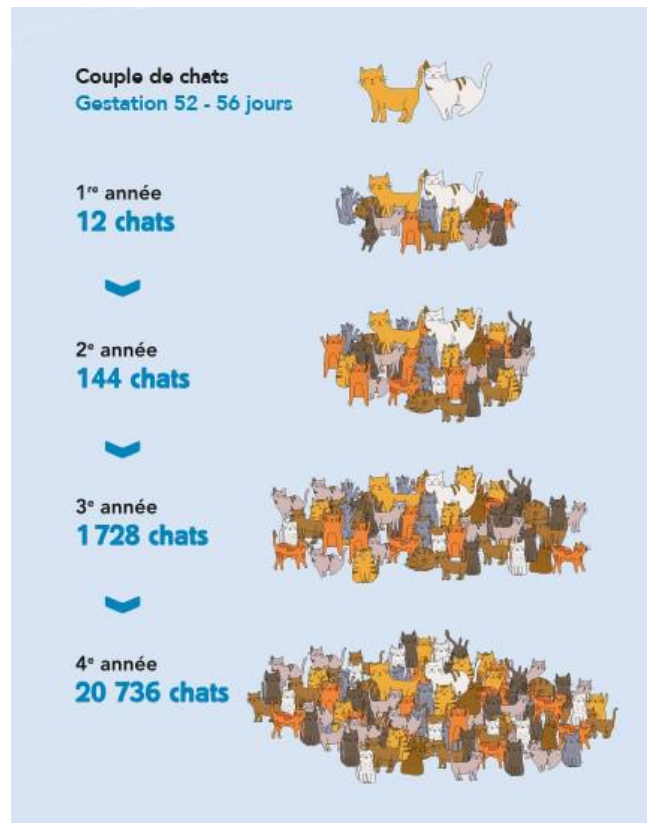
Nous avons tous constaté que, depuis plusieurs années, les chats errants prolifèrent sur la commune. Certains ont la chance d'être adoptés par des habitants qui s'occupent d'eux, d'autres restent livrés à eux-mêmes et continuent de se reproduire.

Pourquoi s'inquiéter de la prolifération des chats errants ?

Même si une certaine régulation naturelle se met en place, la multiplication des chats errants peut poser plusieurs problèmes.

- Les chats sont de redoutables chasseurs de la petite faune. Les jardiniers apprécient généralement leurs talents quand il s'agit de lutter contre les campagnols et les taupes. Mais les chats s'attaquent également aux oiseaux, qui font partie de leur régime alimentaire normal. En cas de prédation trop importante, cela peut conduire à une réduction des populations de petits oiseaux, qui sont déjà mises à mal par la disparition des haies.
- Les chats errants sont vecteurs de maladies. Celles-ci, en général inoffensives pour l'être humain (à l'exception notable des femmes enceintes), peuvent, en revanche, être transmises aux animaux domestiques : chats bien sûr, mais aussi chiens, furets et autres animaux de compagnie.
- Les chats n'ont pas le sens de la famille. Dans une population livrée à elle-même, les accouplements consanguins sont fréquents, ce qui conduit rapidement à l'apparition de dégénérescences et de tares qui sont sources de souffrance pour les animaux qui en sont affectés.

La stérilisation des chats, un acte de protection



Paradoxalement, le premier niveau de gestion des chats errants se déroule à la maison. Les propriétaires de chats doivent prendre le réflexe de faire stériliser leurs animaux, et de les faire identifier (puce ou tatouage).

La stérilisation a un effet positif sur deux plans :

- en évitant la naissance de chatons dont on sait plus quoi faire et qu'on a souvent du mal à placer ;
- en limitant fortement le comportement reproductif, ce qui permet d'éviter la transmission des maladies lors de l'accouplement.

Le deuxième niveau d'action est la stérilisation des chats errants, c'est-à-dire les chats qui n'ont pas de propriétaire connu.

Que dit la loi ?

Article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime (extrait)

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Source : Légifrance

Par l'usage désormais établi, les chats ainsi identifiés et stérilisés, et relâchés sur leur territoire, sont qualifiés de « chats libres ».

Prise en charge des chats errants à Ayn

Afin de disposer d'outils pour la prise en charge des chats errants, le Conseil Municipal a signé une convention avec l'association Cats Love 73.

L'association met à disposition de la commune des cages de capture qui seront installées dans les lieux où les populations de chats auront été repérées.

Nous recherchons quelques personnes volontaires pour identifier les lieux où les chats errants se regroupent et les nourrir pour qu'ils prennent l'habitude du lieu.

L'association se chargera de faire stériliser et identifier les chats capturés par un de ses vétérinaires partenaires. Les chatons seront proposés à l'adoption, les adultes seront relâchés sur le lieu de leur capture.

Afin de maximiser l'efficacité de ce dispositif, quelques points d'attention doivent être observés :

- Les propriétaires de chats sont fortement invités à faire stériliser et identifier leurs chats, pour éviter qu'ils ne soient emportés par l'association. Cats Love 73 propose des tarifs préférentiels chez ses vétérinaires partenaires (La Motte-Servolex, Bassens, ou St-Genix).
- Les bonnes âmes qui ont pris l'habitude de nourrir les chats errants sont invitées à continuer à le faire, afin d'éviter que les chats ne se déplacent. Si la cage est présente, la nourriture doit être placée à l'intérieur, afin de servir d'appât.

Résumé sur l'affichette en dernière page.

- Élaboration du Plan Communal de Sauvegarde -

L'élaboration du Plan Communal se poursuit (cf. lettre d'infos d'avril 2024). Les différents scénarios envisageables ont été étudiés, et les procédures correspondantes identifiées. Le dispositif complet sera présenté à la population lorsqu'il sera finalisé. Un exercice permettra d'en prendre la mesure.

Pour terminer le travail, un certain nombre de recensements doivent être menés, dont celui des **personnes vulnérables**, des **moyens matériels** et des **volontaires** potentiels. Si vous êtes dans un de ces cas,

vous pouvez compléter le **questionnaire** inséré dans cette lettre d'infos, et le retourner en mairie.

Les informations que vous communiquez sont intégrées au PCS et **vous ne serez sollicités qu'en cas de déclenchement du PCS** (autrement dit, jamais, si tout va bien).

Le questionnaire est à retourner en mairie pour le 15 janvier au plus tard.

Vous pouvez retrouver le questionnaire en ligne sur ayn.fr/pcs.

- Rappels de saison -

Neige et arbres

RAPPEL : les dégâts occasionnés par la chute d'arbres ou de branches sont de la responsabilité des propriétaires desdits arbres, qui doivent prendre toutes les mesures pour les faire élaguer.

Signalisations

Chute d'arbre → envoyer photos et coordonnées GPS au 06 37 59 17 69.

Coupure réseau téléphone (Orange)

→ <https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

Coupure réseau fibre (Savoie Connectée)

→ <https://www.xpfibre.com/ddr>

Coupure réseau électrique (Enedis)

→ 09 72 67 50 73

Retrouvez l'actualité de **la Commune** sur l'application



Informations



Alertes



Évènements



**100%
GRATUIT**

**100%
ANONYME**

**0%
PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette



La gestion des chats errants



Je suis propriétaire de chats

Je fais stériliser et identifier mes chats
-> chez mon vétérinaire habituel
-> chez un vétérinaire partenaire de Cats Love 73 (tarifs préférentiels en passant par l'association)



Je suis volontaire pour participer à la gestion des chats errants

Je prends rendez-vous avec un vétérinaire partenaire de Cats Love.
et/ou
J'installe une cage un peu avant le rendez-vous. Je récupère la cage dès qu'un chat est pris et je la couvre pour le calmer.

et/ou
J'emmène le chat chez le vétérinaire et je le récupère après l'opération. Je le garde sous surveillance aussi longtemps que l'anesthésie fait effet.

et/ou
Je nourris les chats errants toujours au même endroit, dans la cage quand elle est présente.



Contacts

Mairie - secretariat@ayn.fr - 09 62 58 75 66
Cats Love 73 - catslove73000@gmail.com - 06 61 19 71 22